

Paris collectifs sportifs—Loi

Si Calgary a obtenu ces droit et privilège, c'est en partie parce que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le conseil municipal ont fourni des garanties à la communauté internationale pour leur part du financement des Jeux. La garantie du gouvernement fédéral était de l'ordre de 200 millions de dollars.

Je reconnais ici que le ministre d'État (Santé et Sport amateur) (M. Perrault) a présenté un projet de loi il y a environ un an et demi visant à établir l'exploitation publique de paris collectifs sportifs. C'est aujourd'hui la deuxième fois seulement que la Chambre des communes peut débattre de ce projet de loi. A cause de tout ce qui a précédé, le débat d'aujourd'hui sera plutôt court. Toutefois, il y a des ministres qui ont parcouru entre-temps le pays en disant que le parti conservateur faisait de l'obstruction systématique et cherchait à bloquer cette mesure législative.

Il y a aussi des ministres qui nous ont dit que le gouvernement fédéral ne pourrait absolument pas financer les XV^{es} Jeux olympiques si ce projet de loi n'était pas adopté. Je puis assurer à la Chambre que ces deux déclarations, peu m'importe quel ministre les a faites, ne sont aucunement fondées.

J'ai dit à la radio que c'était là une des déclarations les moins honnêtes que j'aie entendues de la bouche d'un ministre. Donner à croire que c'est le parti conservateur qui cherche à bloquer l'adoption de ce projet de loi, alors qu'il traîne depuis un an et demi et que c'est aujourd'hui le deuxième jour seulement que le gouvernement le fait mettre en discussion, c'est déformer la vérité au point de la rendre méconnaissable.

Et dire aux Canadiens que le gouvernement fédéral attend l'adoption de ce projet de loi pour pouvoir s'engager à financer ces Olympiques, cela ne rime à rien.

Les députés qui ont suivi le débat aujourd'hui ont entendu notre porte-parole parler de la difficulté à laquelle se heurte sur le plan statistique un pareil projet de paris collectifs sportifs. En mettant de côté l'aspect moral et tout ce qui s'ensuit, on voit mal comment l'adoption de ce projet de loi entraînera pour l'État fédéral autre chose que des dépenses. On ne voit pas du tout comment cela va produire ne serait-ce qu'un petit 10c. de recettes à affecter aux Olympiques. Il y a là de quoi alarmer la communauté internationale et l'autorité olympique de Calgary.

Comme on l'a déjà dit ici, le gouvernement de la province de Québec a créé un pari collectif. C'est dans cette province que les matchs de hockey et autres sont censés attirer le plus de monde au pays. C'est là que les gens sont censés s'intéresser le plus au hockey. Il s'agit là d'un pari collectif pour le hockey et ses recettes ne font que baisser.

Quand on examine un projet de loi, il faut se demander s'il est sage. La première chose à laquelle il faut penser avec un projet de loi de ce genre, c'est l'importance du marché. Est-ce que le marché des loteries est en croissance au Canada? Avons-nous une explosion démographique? Est-ce qu'il y a de plus en plus de monde qui cherche à acheter de plus en plus de billets de loterie, ou est-ce que le marché n'est pas plutôt

saturé? Il est bien connu que lorsque l'économie décline, les catégories pauvres achètent davantage de billets de loterie. Plus la vie devient difficile, et plus on rêve à la fortune. En cette période tragique où il y a 1.6 million de sans-travail au Canada et plus de bénéficiaires du bien-être social que jamais, les statistiques nous apprennent qu'il se vend plus de billets de loterie par habitant au Canada que jamais auparavant. Dans un marché qu'on pourrait dire idéal pour les loteries, un pari collectif sportif ne saurait garder sa part du marché des paris.

Agirions-nous sagement en votant la création d'un système qui va coûter des millions à mettre sur pied, au moment où il va sûrement y avoir un déclin du marché, alors qu'il a déjà été prouvé dans une des grandes provinces que ce plan est voué à l'échec, qu'il ne donnera pas de recettes?

Ce que je dis c'est que sous la direction du ministre, les députés d'en face vont probablement imposer l'adoption de ce projet de loi qui va alors entraîner des dépenses publiques, augmenter le déficit, et qui ne produira vraisemblablement pas de recettes. A quoi cela rime-t-il? Voilà le premier reproche à adresser. On a également invoqué la question de moralité. Est-ce que nous, députés, qui sommes des gens raisonnables travaillant pour le compte des Canadiens, voulons vraiment mettre sur le marché une autre taxe sur la pauvreté? La Chambre des communes agirait-elle sagement en imposant aux pauvres une nouvelle taxe? Les ministériels doivent sûrement savoir qu'il s'agit d'un impôt sur la pauvreté, que ce sont les couches sociales les moins nanties qui versent cette taxe. Pourquoi les députés d'en face veulent-ils imposer aux pauvres une taxe de plus?

Ce matin, au comité permanent de la santé, du bien-être et des questions sociales, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a dit: «Je méprise les loteries». C'était également le sentiment des représentants de tous les partis qui prenaient place autour de la table. Si c'est là également le sentiment de toute la Chambre à l'égard de ce projet de loi, on devrait pouvoir prédire que les députés le rejeteront dès qu'ils seront appelés à se prononcer à son sujet.

• (1700)

S'ils ne le rejettent pas, quelle conclusion devons-nous tirer? Les députés libéraux découvriront-ils une autre utilité à ce bill, seront-ils d'accord pour alourdir encore le fardeau fiscal des pauvres, et vont-ils se soucier davantage des consignes de parti que du bien des Canadiens? Je veux voir comment madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va se prononcer à l'égard de ce projet lorsqu'elle sera appelée à le faire, car elle a déclaré ce matin avec autant de clarté que de conviction: qu'elle méprisait les loteries. Si on ne lui dicte pas ses pensées, si elle méprise tant les loteries, et si elle ne veut pas qu'on alourdisse encore le fardeau fiscal des pauvres, elle devrait, selon toute logique, se prononcer à la Chambre contre cette loterie et contre cet impôt. Si elle agit autrement, elle reconnaîtrait devant tous les Canadiens que, dans son esprit, la discipline du parti l'emporte sur la conscience et le bon sens.